



## Mise en place d'une organisation afin de gérer les médicaments à suivi particulier : cas du valproate et de ses dérivés

Leblanc A, Wetsch L, Leguay F Pharmacie, Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube

Les récentes recommandations de l'ANSM imposent de nouvelles règles pour les patientes en âge de procréer et traitées par valproate ou ses dérivés.

Cela s'appliquant aussi bien à l'officine qu'à la PUI, nous avons souhaité mettre en place une organisation permettant de respecter la réglementation, et de **promouvoir la sécurité liée à l'utilisation de ces molécules**, à savoir : information de la patiente sur les risques et signature de l'accord de soin, réévaluation annuelle du traitement par un psychiatre.





Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en œuvre d'une campagne d'information dans l'établissement pour relayer le message de l'ANSM Mise en contra de la contra de la



## Intervention en CME

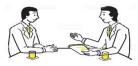


## Note d'information



Mails

Présentation des brochures patientes et des formulaires d'accord de soins aux psychiatres.



Organisation du suivi des prescriptions existantes à la PUI : toutes les prescriptions en cours dans l'établissement sont recensées et synthétisées dans un tableau.

Age calculé	Médicament prescrit	Date	Nom psychiatre	Date signature	Contraceptif	TEST DE	Commentaires	ACCORD DE SOINS NUMERISE ET AJOUTE DS LE DOSSIER DE LA
automatiquement	wedicament prescrit	psychiatr( -		_	J	GROSSESSE	J.	PATIENTE ?
35	DEPAMIDE 300MG CPR	21/06/2018	BATTIKHA	14/08/2018	MICROVAL			
48	DEPAMIDE 300MG CPR			17/10/2017			PM non faite par un spécialiste	oui
40	MICROPAKINE LP 250MG GRANULE SACHET	<b>†</b>	×	11/10/2017			courrier de Mme Courrier de A : la patiente a subi une hystérectomie totale en 2007	OUI

Permet de s'assurer que la prescription est bien faite par un psychiatre (et non un interne ou somaticien) et qu'elle date de moins d'un an. Permet de s'assurer que l'accord de soins est signé et date de moins d'un an. Dans le cas contraire, l'accord de soins vierge est envoyé au psychiatre afin qu'il nous le retourne signé et complétés par la patiente ou son tuteur légal. Des relances sont été faites lorsque les documents ne sont pas remplis dans les délais.

Intégration du l'accord de soin dans le dossier informatique de la patiente

Organisation du suivi des nouvelles prescriptions : pour chaque nouvelle prescription, la patiente est ajoutée dans le tableau de suivi. Obtention de l'accord de soin et prescription par un psychiatre sont les deux conditions nécessaires pour la délivrance du traitement.

A ce jour, 19 patientes sont suivies à la pharmacie. Ce mode de gestion est satisfaisant au niveau réglementaire, mais il est chronophage au niveau du temps préparateur et pharmacien. Une évolution attendue serait de paramétrer ce suivi directement dans notre logiciel de prescription Cariatides et de s'affranchir ainsi du suivi manuel.